

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES AUTEURS	5
SOMMAIRE	7
LE JURISTE ET LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE :	
UNE BRÈVE INTRODUCTION	
par Jérôme HUET	9
PROLÉGOMÈNES	
HISTOIRE DU DROIT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES,	
UN BREF SURVOL	
par Guillaume LEYTE	15
Une ouverture documentaire sans précédent.....	16
Un appoint à la recherche.....	18
LE FORUM. LA NUMÉRISATION D'UN ESPACE ANTIQUE	
par Jean-Paul ANDRIEUX et Charles-Édouard PEZÉ	21
I. L'espace du forum	24
A. <i>Un lieu d'inauguration</i>	25
B. <i>Un lieu d'occupation</i>	27
C. <i>Un lieu de réglementation</i>	33
II. La numérisation du forum	40
A. <i>Un moyen de traduction</i>	41
B. <i>Un moyen de transposition</i>	43
C. <i>Un moyen de mémorisation</i>	47
L'HOMME ET LA FOURMI, VARIATIONS SUR L'EMPIRE	
DU NUMÉRIQUE	
par Bernard TEYSSIÉ	53
I. La fracture numérique.....	54
II. L'effondrement des mythes	55
A. <i>Intrusions</i>	56
B. <i>Expositions</i>	59
III. Le règne de la fourmi	60

LE DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE

par Astrid MARAIS	63
I. L'existence du droit à l'oubli numérique	68
<i>A. Les fondements du droit à l'oubli numérique.</i>	68
<i>1. Le droit à l'oubli numérique fondé sur le droit au respect de la vie privée</i>	68
<i>2. Le droit à l'oubli numérique fondé sur le droit à la protection des données personnelles</i>	72
<i>B. L'exercice du droit à l'oubli numérique</i>	75
<i>1. L'articulation des fondements</i>	76
<i>2. La désignation du responsable</i>	78
II. L'effectivité du droit à l'oubli numérique	79
<i>A. Les limitations du droit à l'oubli numérique</i>	80
<i>1. Les intérêts concurrents</i>	80
<i>2. La balance des intérêts</i>	82
<i>B. Les difficultés d'application du droit à l'oubli numérique</i>	83
<i>1. Les difficultés d'application liées au temps : la prescription des cyber-délits</i>	83
<i>2. Les difficultés d'application liées à l'espace : la localisation des cyber-délits</i>	84

DE L'INTEROPÉRABILITÉ DE LA JURISPRUDENCE

DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL	
par Dominique CHAGNOLLAUD	91
I. Des normes classiques mais pas élastiques pour un droit nouveau	91
II. Le conseil constitutionnel se prononce indirectement sur la conformité à la constitution des directives communautaires : la technique du <i>judo au sol</i>	93

UN STATUT INTERNATIONAL POUR INTERNET ?

par Mario BETTATI	95
I. Les limitations de l'usage d'Internet sont-elles contraires aux droits de l'homme ?	95
<i>A. Les procédés de contrôle sont variables</i>	96
<i>B. Le coût du contrôle favorise les états totalitaires riches</i>	98
II. Les défenseurs des droits de l'homme réclament de nouvelles normes protégeant la liberté d'Internet	99
<i>A. Pertinence de nouvelles normes</i>	99
<i>1. Leur nature</i>	100
<i>a. Improbabilité d'une convention</i>	100
<i>b. Convenance d'une déclaration</i>	101
<i>c. Faisabilité d'une résolution</i>	101
<i>d. Intérêt d'un code de conduite</i>	102
<i>2. Leur contenu</i>	102
<i>a. Qualification juridique d'Internet</i>	103
<i>b. Liberté et souveraineté</i>	104
<i>c. Cybercriminalité</i>	104

<i>d. Éthique</i>	106
<i>e. Mécanisme d'observation</i>	108
<i>f. Sanctions</i>	108
<i>B. Leur cadre institutionnel</i>	109
III. Recommandations en vue d'une meilleure application des normes existantes	109
<i>A. Ratifications : vers l'universalisation des normes</i>	110
<i>B. Contrôle : les miradors de la liberté</i>	110
<i>C. Proposer les voies et moyens de construire un accord diplomatique autour des solutions identifiées</i>	111
<i>1. Promouvoir un accord régional élargi</i>	111
<i>2. Favoriser l'action régulatrice de l'UE</i>	111
<i>3. Éviter de rechercher un accord universel spécifique</i>	113
IV. La jurisprudence européenne récente condamne le filtrage	114
<i>A. Comment prévenir les téléchargements illégaux de fichiers ?</i>	114
<i>B. L'arrêt Scarlet oppose le droit de l'Union à une injonction de contrôle</i>	115
V. Le parlement européen affirme que la neutralité du net devrait être inscrite dans le droit communautaire	117
VI. Un nouveau rapport de l'ONU sur la réglementation de l'Internet dans le monde	118

PREMIÈRE PARTIE L'ENTREPRISE

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET LE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS

par Michel GERMAIN	123
I. La difficile conceptualisation du droit de vote électronique.....	125
II. La signature électronique.....	128
III. Les nouvelles perspectives	133

EUROLIST EST-IL TOUJOURS, DEPUIS LA DÉLOCALISATION DU « CARNET D'ORDRES CENTRAL » AU ROYAUME-UNI, UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ FRANÇAIS ?

par Thierry BONNEAU	137
---------------------------	-----

HERMÈS À L'HEURE ÉLECTRONIQUE, DIALECTIQUES FRANCO-AMÉRICAINES SUR LE TRANSFERT INTERNATIONAL DE DONNÉES NUMÉRIQUES

par Matthieu DUBERTRET	143
I. Le respect des conventions internationales	146
<i>A. Les conventions à vocation générale</i>	146
<i>1. Le contentieux civil</i>	147
<i>2. Le contentieux pénal</i>	147
<i>B. Les conventions d'entraide spécifiques</i>	148
<i>1. Demande émanant d'une autorité d'un pays membre ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen</i>	150

<i>2. Demande émanant d'une autorité d'un État non membre ni partie à l'accord sur l'Espace économique européen</i>	150
a) La convention multilatérale de l'OICV	151
b) Conventions bilatérales conclues par l'AMF	151
II. Le respect du droit interne	152
<i>A. L'obstacle du secret professionnel.....</i>	152
<i>B. La réglementation sur le transfert des données personnelles</i>	153
DU CONTRAT DE DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ :	
L'EXEMPLE DU « CLOUD COMPUTING »	
par Pierre-Yves GAUTIER	157
I. La qualification du contrat de <i>cloud computing</i>	158
II. Le régime du contrat de <i>cloud computing</i>	162
LE COURRIER ÉLECTRONIQUE ET LE FORMALISME	
par Charles-Edouard BUCHER	167
I. Le courrier électronique, une forme imparfaite	170
<i>A. Le courrier électronique et la preuve.....</i>	171
<i>B. Le courrier électronique et la solennité</i>	175
II. Le courrier électronique, une forme perfectible	177
<i>A. Le recours nécessaire à des formalités extérieures</i>	177
<i>B. Le recours démesuré à des formalités extérieures ?</i>	180
LA « RÉVOLUTION » DE LA COMMUNICATION RADIOPHONIQUE, UNE ONDE DE CHOC SUR LE DROIT D'AUTEUR ?	
par Laurent PFISTER	183
I. L'adaptation controversée du droit d'auteur à la radio	188
<i>A. Droit exclusif vs. licence légale : compromis international et divergences nationales.....</i>	189
<i>B. « Communication de l'œuvre au public » « cercle de famille » : formation de la conception contemporaine du droit de représentation ..</i>	198
II. La radio, facteur d'une « crise de croissance du droit d'auteur » : la revendication de « droits voisins »	208
<i>A. La revendication du droit des artistes sur la radiodiffusion de leurs interprétations</i>	209
<i>B. La revendication du droit des producteurs</i>	213
LE DROIT D'AUTEUR FACE AU TÉLÉCHARGEMENT	
par Guillaume BLANC-JOUVAN	223
I. Une riposte nécessaire	225
<i>A. Une nécessité sociologique et pédagogique.....</i>	225
<i>B. Une nécessité juridique</i>	226
II. Une riposte inadaptée	227
<i>A. Une inadaptation quant aux moyens</i>	227
<i>B. Une inadaptation quant aux principes</i>	228

**PUBLICITÉ EN LIGNE ET PRATIQUES
ANTICONCURRENTIELLES**

par Anne-Sophie CHONÉ-GRIMALDI	231
I. La vente d'espace publicitaire	235
A. <i>Les pratiques unilatérales</i>	235
1. <i>La structure du marché</i>	235
a) La segmentation du marché de la publicité en ligne	235
b) La position dominante des éditeurs de publicité en ligne	239
2. <i>Les pratiques mises en œuvre sur le marché</i>	241
a) Caractérisation de l'abus	242
b) Justifications	249
B. <i>Les pratiques concertées</i>	251
II. L'utilisation de l'espace publicitaire	253
A. <i>L'auteur de la publicité en ligne</i>	253
1. <i>La publicité diffusée à l'initiative de la tête de réseau</i>	253
2. <i>La publicité diffusée à l'initiative du distributeur</i>	255
B. <i>Le contenu de la publicité en ligne</i>	258

**UTILISATION DE L'INTERNET ET RELATION DE TRAVAIL
EN DROIT COMPARÉ, LA COMMUNICATION GLOBALE
SAISIE PAR LA CULTURE LOCALE**

par Laurent CONVERT	261
I. Le droit international en retrait face à la communication numérique du salarié	265
A. <i>Des textes internationaux non contraignants</i>	265
B. <i>Des situations contrastées dans les zones mondiales organisées</i>	267
1. <i>L'absence de normes communes en Afrique et en Amérique</i>	267
2. <i>Premiers pas effectués en Asie</i>	269
C. <i>L'exception européenne : un corpus de règles contraignantes</i>	274
1. <i>La communication numérique visée par le Conseil de l'Europe</i> ...	274
2. <i>Le droit à la vie privée du salarié voulu par l'Union européenne</i> . ..	276
II. Communication numérique du salarié et fracture juridique	281
A. <i>Disparités géographiques dans le volume d'affaires judiciaires</i>	281
1. <i>Un clivage européen avéré</i>	282
a) Quelques États à fort volume de litiges	283
b) Un faible taux d'instances dans la majorité des pays	286
2. <i>Des divergences marquées dans le monde</i>	293
a) Conciliation et confidentialité des litiges en Asie	293
b) Influence de la norme religieuse au Moyen-Orient	299
c) Un formalisme exacerbé en Russie	303
d) Disparités africaines	305
e) Scissions américaines	307
B. <i>Des choix juridiques variés</i>	315
1. <i>Vie privée c/propriété property v. privacy</i>	315
2. <i>Des jurisprudences disparates</i>	319

**LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DANS L'ENTREPRISE
AU REGARD DU DROIT DE LA COMMUNICATION
NUMÉRIQUE**

par Corinne PIZZIO-DELAPORTÉ	325
I. L'expression à tout prix	328
A. <i>L'échange</i>	328
1. <i>La présomption simple du caractère professionnel du courriel</i>	328
2. <i>Les courriels personnels</i>	329
3. <i>L'efficacité de la distinction</i>	330
B. <i>La discussion et l'exposition</i>	331
II. Le prix de la liberté d'expression	332
A. <i>La malveillance</i>	332
1. <i>Dénigrement, injure, diffamation</i>	333
2. <i>Harcèlement sexuel</i>	334
B. <i>L'idéologie</i>	334
1. <i>L'idéologie politique</i>	335
2. <i>L'idéologie syndicale</i>	335

**LA DÉMATÉRIALISATION DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

par Emeric JEANSEN	337
I. Des spécificités formelles dans l'organisation du vote électronique	340
A. <i>La primauté de l'accord collectif</i>	340
1. <i>Régime de la négociation</i>	340
2. <i>Objet de la négociation</i>	341
B. <i>Le relais du protocole d'accord préélectoral</i>	342
1. <i>Signature du protocole d'accord préélectoral</i>	343
2. <i>Contenu du protocole d'accord préélectoral</i>	344
II. Des spécificités matérielles dans la mise en œuvre du vote électronique	345
A. <i>Le déroulement du scrutin</i>	346
1. <i>Maîtriser la sécurité des données</i>	346
2. <i>Assurer la sincérité du vote</i>	347
B. <i>La clôture du scrutin</i>	349
1. <i>Le dépouillement des suffrages</i>	349
2. <i>La proclamation des résultats</i>	351

**LA FAUTE DU SALARIÉ À L'ÉPREUVE
DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE**

par Françoise BOUSEZ	353
I. La faute initiée	354
II. La faute révélée	358

**LE SALARIÉ AMATEUR DE PORNOGRAPHIE
DANS L'ENTREPRISE**

par Patrick MORVAN	363
I. Mécanismes psycho-sociaux	365
II. Des arguties juridiques en guise de moyens de défense	367
III. Faits répréhensibles	369
IV. Sanctions disciplinaires	370

<i>Table des matières</i>	623
V. Sanctions pénales	373
VI. Préjudices	374
LE RÔLE DE LA CNIL EN DROIT DU TRAVAIL	
par Yannick PAGNERRE	377
I. Un rôle de conseil des acteurs.....	380
<i>A. L'information dans la construction des normes : un rôle effacé</i>	380
<i>B. L'information dans l'application des normes : un rôle exalté</i>	381
II. Un rôle de veille des acteurs.....	384
<i>A. Un rôle normatif : veiller à l'encadrement des traitements</i>	384
<i>B. Un rôle curatif : veiller sur la conformité des traitements</i>	388
<i>1. Le contrôle préventif.....</i>	388
<i>2. Le contrôle répressif.....</i>	391
COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET DOMAINE PUBLIC	
HERTZIEN	
par Thomas PEZ	395
I. Communication numérique et assignation du spectre hertzien.....	400
<i>A. Caractères des autorisations d'utilisation de fréquences</i>	401
<i>1. Autorisation personnelle ?</i>	401
<i>2. Autorisation précaire ?</i>	404
<i>B. Catégories d'autorisations d'utilisation de fréquences</i>	408
<i>1. Autorisations attribuées par l'ARCEP</i>	409
<i>2. Autorisations attribuées par le CSA</i>	413
II. Communication numérique et réaménagement du spectre hertzien	419
<i>A. Principes du réaménagement du spectre</i>	420
<i>1. Définition du réaménagement</i>	420
<i>2. Instruments du réaménagement</i>	421
<i>B. Mises en œuvre du réaménagement du spectre</i>	424
<i>1. Réaménagement du spectre et téléphonie mobile numérique</i>	424
<i>2. Réaménagement du spectre et télévision numérique terrestre.....</i>	427
LA CONVERGENCE ENTRE LES MÉDIAS	
ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS : DEPUIS LA TÉLÉVISION	
PAR CÂBLES JUSQU'À LA TÉLÉVISION CONNECTÉE	
par Francis BALLE	433
L'ADAPTATION DES POLITIQUES DE SOUTIEN	
À LA CRÉATION : L'EXEMPLE DES SERVICES	
DE MÉDIAS AUDIOVISUELS À LA DEMANDE (SMAD)	
par Laurence FRANCESCHINI	437
I. La transposition de la directive de 2007 sur les services de médias	
audiovisuels.....	437
II. Le décret n° 2010-1379 du 12 novembre 2010 relatif aux services	
de médias audiovisuels à la demande (décret SMAD).....	440
<i>A. Dispositions relatives à la contribution à la production d'œuvres</i>	
<i>cinématographiques et audiovisuelles, européennes et d'expression</i>	
<i>originale française.....</i>	441
<i>B. Dispositions permettant de garantir l'offre d'œuvres</i>	
<i>cinématographiques et audiovisuelles, européennes et d'expression</i>	
<i>originale française et d'en assurer la mise en valeur effective</i>	442

III. L'adaptation des politiques de soutien à la création : les exemples du web COSIP et de l'IFCIC	443
<i>A. Le web COSIP</i>	443
<i>B. L'institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)</i>	444

DEUXIÈME PARTIE
LA JUSTICE

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE ET LE PROCÈS CIVIL	447
par Claude BRENNER	
I. La mise en place.....	451
<i>A. Les solutions de principe</i>	451
<i>B. La différenciation procédurale</i>	453
II. La mise en perspective	457
<i>A. Vers une systématisation de la dématérialisation des procédures</i>	457
<i>B. Vers une reconstruction du procès civil</i>	461
RÉFLEXIONS SUR L'ADAPTATION DU DROIT PÉNAL À INTERNET	
par Agathe LEPAGE	465
I. L'adaptation criminologique du droit pénal à Internet	473
<i>A. L'adaptation-neutralité</i>	473
<i>B. L'adaptation-spécialisation</i>	476
II. L'adaptation technique du droit pénal à Internet.....	483
<i>A. L'adaptation-continuation</i>	484
<i>B. L'adaptation-rupture</i>	490
LE PRINCIPE DE LA TERRITORIALITÉ DE LA LOI PÉNALE ET LES INFRACTIONS COMMISES SUR INTERNET	
par Eric MARTIN-HOCQUENGHEM	495
I. La transposition de la théorie de l'ubiquité aux cyber-délits	499
<i>A. Le mouvement jurisprudentiel de transposition de la théorie de l'ubiquité aux cyber-délits</i>	500
<i>B. Les inconvénients de la transposition de la théorie de l'ubiquité aux cyber-délits</i>	502
II. La remise en cause de la théorie de l'ubiquité en matière de cyber-délits	506
<i>A. L'application de la théorie de l'action aux cyber-délits</i>	506
<i>B. L'application de la théorie de la focalisation aux cyber-délits</i>	508
INTERNET ET LA COMPÉTENCE INTERNATIONALE DU JUGE PÉNAL. À PROPOS DE LA CONTREFAÇON DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
par Jérôme PASSA	521
I. Territorialité de la propriété intellectuelle et localisation de l'acte accompli sur Internet	522
<i>A. Territorialité et nécessaire localisation de l'acte</i>	522
<i>B. Critères de localisation de l'acte d'exploitation accompli sur Internet</i>	526

<i>Table des matières</i>	625
II. Exclusion de critères de compétence du droit pénal international général	529
<i>A. Inapplicabilité du critère de la localisation en France de l'un des faits constitutifs de l'infraction</i>	529
<i>B. Inapplicabilité du critère tiré de la nationalité française de la victime.....</i>	534
 TROISIÈME PARTIE L'ADMINISTRATION	
NUMÉRISATION DES DONNÉES PUBLIQUES ET DONNÉES PUBLIQUES NUMÉRIQUES	
par Gilles J. GUGLIELMI	539
I. Service public, numérisation et données.....	541
II. De faibles éclairages contentieux	543
III. Le clair obscur patrimonial	544
IV. Réutilisation et rediffusion, des enjeux dépassant la valeur des données	546
V. Numérisation et libertés publiques	550
VI. Continuité ou rupture ? L'ouverture des données publiques (<i>open data</i>)	551
VII. Les licences, clefs de la circulation des données	554
 L'ARAIgnée NUMÉRIQUE : LE DROIT PUBLIC FINANCIER PRIS DANS LA TOILE	
par Jean-Claude MARTINEZ	557
<i>A. L'universalité de la numérisation des finances publiques : l'exemple de l'informatisation fiscale en RDC.....</i>	558
<i>B. La généralité de la numérisation à toutes les branches des finances publiques : l'exemple de chorus en france.....</i>	561
I. Le droit public financier ébranlé par le numérique : ses défis juridiques ..	563
<i>A. Les deux défis numériques ponctuels : dématérialisation et déterritorialisation</i>	564
<i>1. Le défi de la dématérialisation numérique de la base fiscale et douanière à imposer.....</i>	564
<i>2. Le défi de la déterritorialisation numérique de la base fiscale et douanière à imposer.....</i>	565
a) L'ampleur du défi numérique à la territorialité de l'impôt.....	566
b) L'adaptation au défi de la déterritorialisation numérique : les guichets douaniers et fiscaux « uniques »	567
<i>B. Le défi numérique structurel : l'ébranlement de la théorie axiomatique du droit public financier</i>	568
<i>1. Les ébranlements déjà existants de la structure du droit financier</i>	569
<i>2. L'ébranlement numérique catalyseur de la déstabilisation du droit financier</i>	572

II. Le droit public financier repensé par le quantique : des apports de la théorie quantique	573
<i>A. Deux concepts de la physique quantique transposables : non localisation et non séparabilité</i>	574
<i>B. Deux transferts à une théorie du droit public financier : non localisation des matières imposables et non séparabilité des systèmes fiscaux, dans la « physique fiscale » des économies numérisées et globalisées</i>	575
L'USAGER DU SERVICE PUBLIC NUMÉRIQUE (OU L'« E-USAGER »)	
par Didier TRUCHET	577
I. Identification des prestations de service public numérique	579
<i>A. Les catégories de prestations</i>	579
<i>B. Des prestations de service public</i>	580
II. Règles relatives à la situation de l'usager	582
<i>A. Les règles du service public</i>	582
<i>B. Les règles de la communication électronique</i>	583
<i>C. Les règles du traitement automatisé de données personnelles</i>	585
III. Des obligations et des droits nouveaux pour l'usager	586
<i>A. En principe, neutralité technologique</i>	587
<i>B. De plus en plus, « e-obligation »</i>	588
<i>C. Vers de nouvelles relations entre le service et l'usager</i>	590
L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE À LA RECHERCHE DE SON DROIT	
par Lucie CLUZEL-MÉTAYER	593
I. Un cadre juridique spécifique	598
<i>A. L'adoption de réglementations particulières</i>	598
<i>1. La lente adoption du cadre juridique des échanges électroniques dans la sphère publique</i>	599
<i>2. La mise en place progressive de régimes spécifiques</i>	601
<i>B. L'accent sur des exigences inhérentes à l'immatériel : la sécurité des échanges et la protection des données personnelles</i>	603
<i>1. La sécurisation des échanges</i>	603
<i>2. La protection des données personnelles</i>	606
II. Un chantier inachevé	609
<i>A. Les vicissitudes de la signature électronique</i>	609
<i>1. La difficulté de mettre en place la signature sécurisée</i>	609
<i>2. La carte nationale d'identité électronique (CNIE) dans l'impasse</i>	611
<i>B. La preuve dans les échanges électroniques : des questions en suspens</i>	612
<i>1. Les faiblesses du système de l'accusé de réception électronique ..</i>	612
<i>2. L'absence de lettre recommandée électronique en matière administrative</i>	614
Table des matières	617